EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
Commune d'ARGENTRÉ (Mayenne)

174/2025

Permission d'occupation du domaine public avec
Arrêté d'interdiction de stationner et de circuler autour du plan d'eau
Triathlon - UNSS
Le mercredi 15 octobre 2025

Le Maire de la commune d'ARGENTRE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
VU l'arrêté préfectoral du 17 juin 1965 réglementant la conservation et la surveillance des voies communales ;

CONSIDERANT le Triathlon organisé par l'UNSS, représentée par sa directrice régionale Mme Couturier-Detrez Adeline dans et autour du plan d'eau d'Argentré le mercredi 15 octobre 2025 toute la journée ;
CONSIDERANT que la sécurité publique des participants et des spectateurs doit être assurée ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : **Le stationnement sera interdit** autour du plan d'eau d'Argentré **le mercredi 15 octobre 2025 de 08h00 à 17h00.**

ARTICLE 2 : **La circulation sera interdite** autour du plan d'eau d'Argentré **le mercredi 15 octobre 2025 de 11h30 à 16h30.**

ARTICLE 3 : La signalisation avec panneaux, barrières et arrêtés sera mis à disposition par le service technique de la commune et mis en place par les organisateurs de la manifestations.

ARTICLE 4 : Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délais de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Au pétitionnaire
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Argentré,
- Au Service technique communal,
- Monsieur le chef du Centre de secours,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Argentré le 08 octobre 2025
L'adjoint au Maire
Antoine Rivière

MAIRIE D'ARGENTRÉ (MAYENNE)

Mairie : 10 place de l'Eglise 53210 ARGENTRE Tél. 02.43.37.30.21
E-mail : mairie@argentre.fr Site internet : www.argentre.fr